



LA RETRAITE PAR POINTS ?

C'EST TOUJOURS

NON !!!!!



avec
*Les collectifs Educ
du Bergeracois*

Non, parce que les syndicats avaient analysé juste ! C'est le Conseil d'État qui l'affirme !
Certes le Conseil d'État retoque certains aspects du projet, mais il en valide beaucoup d'autres, c'est pourquoi nous continuons à en demander le retrait.

On ne sait pas où on va.

Le gouvernement décline des objectifs assignés au système universel, qui ne sont que des principes généraux, et non des objectifs de l'action de l'État.

L'État ne donne **aucune garantie de maintien du niveau de vie** pour les retraités.

Et on ne peut pas voir le niveau de notre future pension.

Selon le Conseil d'État, le projet retire aux assurés toute forme de **visibilité** sur le taux de remplacement prévisible qui leur sera appliqué, dans la mesure où la valeur de service du point sera définie annuellement de manière à garantir l'équilibre financier global du système.

Ce qui est certain et déjà pré-visible, c'est que c'est le système qui prime.

Garantir l'équilibre financier global du système, c'est accepter l'idée que la variable d'ajustement sera notre pension, et pour ce faire, le pouvoir réglementaire pourra fixer un **taux inférieur à celui résultant de l'inflation** si cette **sous-indexation** est **nécessaire** au respect de l'équilibre financier du système de retraites.

Ruiner les conquies du fonctionariat créé par le Conseil National de la Résistance

Dans la droite ligne des attaques de ces derniers mois (Réforme de la Fonction publique, Lignes Directrices de Gestion sur les mobilités...), la casse du fonctionariat se poursuit. Le gouvernement lisse vers le bas.

Un exemple cynique ? Les conditions de départ à la **retraite par inaptitude**. Les fonctionnaires reconnus inaptes au service pour raison de santé bénéficient d'un dispositif de pension de retraite anticipée liquidée sans condition d'âge pour invalidité. La future loi permettra à l'assuré qui n'est pas en mesure de poursuivre l'exercice de son emploi sans nuire gravement à sa santé, de percevoir une pension de retraite à taux plein à compter de l'âge légal d'ouverture du droit à la retraite, même s'il ne justifie pas de la durée d'assurance requise. Simplement **cynique**. Le Conseil d'État conclut qu'une évolution du régime d'invalidité des fonctionnaires est nécessaire pour permettre sa coordination avec le système universel de retraite.

Et nous, les enseignants ? Les promesses de revalorisation du ministre Blanquer ?

Garantir aux personnels enseignants et chercheurs ayant la qualité de fonctionnaire une revalorisation de leur rémunération afin de leur assurer un niveau de pension équivalent à celui de fonctionnaires appartenant à des corps comparables ? C'est **NON** ! Le gouvernement ne peut pas obliger le parlement à déposer un projet de loi. C'est contraire à la constitution. M. Blanquer est agrégé de... **droit public** et a enseigné le **droit constitutionnel** pendant des années... Délibérément cynique ?!

Dans le Bergeracois, nous, collectifs et syndicats, ensemble nous nous battons !

Ensemble, nous montons plusieurs actions chaque semaine. Bientôt avec vous aussi.

La retraite par points ? La fin de la fonction publique ? La casse de l'école publique ?

C'EST TOUJOURS NON !!

La lutte continue, chacun à sa mesure, mais toujours avec les autres.

Pour continuer à réfléchir aux moyens d'action, nous nous retrouverons en AG Educ ouverte

**Mercredi 29 janvier : manifestation à 15h00 au Palais de Justice
puis AG vers 17h00 à la Maison des syndicats, place de la Myrpe**